

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 05 mai 2020 portant nomination de Madame Béatrice TULOUP au poste de Responsable du Contrôle de Gestion au sein de la Directrice générale déléguée à l'administration et au budget ;

Décide :

Article 1 : Durant la vacance de poste de Directeur générale déléguée à l'administration et au budget jusqu'au 14 octobre 2022, délégation est donnée à Madame Béatrice TULOUP, Responsable du Contrôle de Gestion au sein de la Direction générale déléguée à l'administration et au budget de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de valider au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche tous les actes (commande, service fait, demande de paiement, titre de recette et d'avance, demande de versement en dépenses et en recettes) dans SIBC sans limitation de montant.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 5 septembre 2022.

Paris, le 5 septembre 2022

Original visé